



PREAVIS MUNICIPAL NO 2012/03

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 6'000.— ET AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 6'000.— POUR LE MARQUAGE EN LIGNES JAUNES D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite à une proposition faite au Conseil général du 9 décembre 2011, la Municipalité a étudié la possibilité de marquer en lignes jaunes, un cheminement piétonnier le long de la Route du Village, entre le carrefour avec le chemin Les Brêts et la croisée du chemin Albert-Louis Chappuis. La délimitation de ce cheminement permettrait de sécuriser les piétons (en particulier les écoliers) se dirigeant vers le collège, lieu de prise en charge des bus scolaires.

Travaux

- 1. **Route du Village :**
depuis les Brêts jusqu'au
carrefour du chemin A.-L. Chappuis
- lignes jaunes délimitant une largeur de cheminement
de 1.20 m , sur une longueur d'environ 660 m

Coût des travaux

Ces travaux sont devisés à CHF 6'000.—TVA comprise.

Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités communales de l'exercice en cours, le cas échéant par un emprunt bancaire (dans le cadre du plafond d'endettement)

Conclusions

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir lui accorder :

1. le crédit de CHF 6'000.-- nécessaire au financement de cet aménagement
2. l'autorisation d'emprunter cette somme au cas où les liquidités communales de l'exercice en cours ne permettraient pas de couvrir le coût de ces travaux.

Le Syndic
Daniel Schorderet

Au nom de la Municipalité
Le Municipal responsable
Stéphane Thonney



La Secrétaire
N. Matti